

## CAMPAGNE INTERNATIONALE

# PROTECTION ET ASILE POUR LA DÉFENDERESSE DES DROITS DE L'HOMME OLGA KARACH

#protection4olga

30 nov 2023

COMME suite au refus des autorités lituaniennes d'accorder l'asile politique à la militante pour la paix et défenseur des droits de l'homme biélorusse Olga Karach (Volha Karach), la campagne internationale #protection4olga vient d'être lancée pour demander la protection et l'asile pour la directrice de l'organisation "[Notre Maison](#)". Elle lutte depuis des années pour les droits de l'homme en Bélarus, notamment pour le droit à l'objection de conscience au service militaire. Elle est donc persécutée et risque la peine capitale dans son pays d'origine, où elle a été qualifiée de "terroriste" par le régime.

Le 18 août 2023, la Lituanie lui a refusé l'asile politique, qualifiant Olga Karach de "personne représentant une menace pour la sécurité nationale de la République de Lituanie". Elle s'est toutefois vu accorder une résidence temporaire d'un an dans le pays, probablement en raison des lettres internationales d'inquiétude que certains politiciens et dirigeants de fondations ont écrit aux autorités et aux ambassadeurs lituaniens dans différents pays. Mais ce statut ne lui confère aucune sécurité - les autorités peuvent à tout moment revenir sur cette décision et décider de l'expulser.

C'est pourquoi nous avons lancé une campagne internationale pour la



#OBJECT WAR  
CAMPAIGN

Kriegsdienstverweigerer und Deserteure  
brauchen unsere Solidarität!

#ОткажиВойне  
#ВідмовВійні

protection immédiate de la défenseuse des droits de l'homme et artisane de la paix Olga Karach.

[La déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme](#), adoptée en 1998, reconnaît "*le travail précieux des individus, des groupes et des associations qui contribuent à l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples et des individus*".

Olga Karach, à travers l'organisation qu'elle dirige, "*Notre Maison*", a de nombreuses activités à son actif en matière de surveillance et de défense des droits de l'homme en Bélarus et des citoyens du Bélarus réfugiés dans d'autres pays - comme la Lituanie - et c'est également pour cette raison que son organisation a été choisie par le Bureau international de la paix pour être nommée pour le prix Nobel de la paix 2024, avec le Mouvement russe des objecteurs de conscience et le Mouvement pacifiste ukrainien.

Les États ont l'obligation de protéger tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens et, en particulier pour les défenseurs des droits de l'homme qui "*font fréquemment l'objet de menaces et de harcèlement et souffrent de l'insécurité*", "**de prendre toutes les mesures nécessaires**

*pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme, tant au niveau local que national, y compris en période de conflit armé et de consolidation de la paix*", comme l'indique la [résolution 66/164 de l'Assemblée générale des Nations unies](#).

Nous exprimons notre profonde inquiétude quant au fait que "dans certains cas, la législation relative à la sécurité nationale et à la lutte contre le terrorisme et d'autres mesures, telles que les lois régissant les organisations de la société civile, ont été utilisées à mauvais escient pour cibler les défenseurs des droits de l'homme ou ont entravé leur travail et mis en danger leur sécurité d'une manière contraire au droit international", comme l'indique [la résolution 22/6 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies de 2013](#) sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, qui engage tous les États à protéger et à ne pas criminaliser les personnes qui travaillent à la défense des droits de l'homme.

- Par conséquent, nous demandons aux plus hautes autorités lituaniennes, au Président de la République de Lituanie, au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères de respecter les normes internationales et de fournir protection et asile à la défenseuse des droits de l'homme biélorusse Olga Karach, qui s'est réfugiée en Lituanie.
- La Lituanie est également membre de l'Union européenne. Nous en appelons donc également aux institutions européennes, aux missions de

l'UE (ambassades et consulats des États membres de l'UE et délégations de la Commission européenne) qui, comme le stipulent [les orientations de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme](#), devraient soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme.

- Nous appelons également nos gouvernements nationaux à prendre des mesures pour garantir la protection des défenseurs des droits de l'homme en tout temps et en tout lieu.
- Nous appelons l'ensemble de la société civile, des citoyens individuels aux journalistes et aux représentants institutionnels dans toute l'Europe, à prendre des mesures pour défendre les droits de l'homme et ceux qui les défendent.

Ci-dessous, un exemple de lettre à compléter et envoyer aux autorités lituaniennes se trouve ci-dessous. Vous pouvez l'utiliser pour défendre et soutenir les défenseurs des droits de l'homme, dont Olga Karach.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : [ask@news.house](mailto:ask@news.house)

**NOM, prénom**  
**Adresse**

À Monsieur le Président Gitanas Nausėda  
e-mail: [kanceliarija@president.lt](mailto:kanceliarija@president.lt) ou le formulaire en ligne à l'adresse suivante  
<https://www.lrp.lt/en/institution/letter-to-the-president/21930>

À Madame le Premier ministre Ingrida Šimonytė LRV  
e-mail: [kanceliarija@lrv.lt](mailto:kanceliarija@lrv.lt)  
Viktorija Čmilytė-Nielsen (orateur du Parlement lituanien) [viktorija.cmilyte@lrs.lt](mailto:viktorija.cmilyte@lrs.lt)

À Monsieur le ministre des affaires étrangères Gabrielius Landsbergis  
e-mail: [minister@urm.lt](mailto:minister@urm.lt)

Copie à :: [info@nash-dom.info](mailto:info@nash-dom.info)

Monsieur le Président,  
Madame le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

Je vous écris car je suis préoccupé par la sécurité de **Madame Olga Karach** (Volha Karach), bâtisseur de paix et défenseur des droits de l'homme, originaire du Bélarus, qui a cherché refuge dans votre pays. Récemment, le 18 août 2023, les autorités lituaniennes chargées de l'immigration ont rejeté sa demande d'asile politique.

Madame Olga Karach fait partie de l'opposition au Bélarus et a dû quitter son pays en 2020, avant les manifestations contre les élections présidentielles truquées. Son organisation "*VšĮ Tarptautinis pilietinių iniciatyvų centras "Mūsų namai"*" est enregistrée officiellement en Lituanie depuis 2014.

Olga Karach et son organisation luttent pour les droits de l'homme et les droits civils au Bélarus et contre une éventuelle participation directe du Bélarus à la guerre en Ukraine. Pour cela, ils ont été menacés à plusieurs reprises par le régime de Monsieur Lukashenko. Le KGB biélorusse l'a qualifiée de terroriste et des menaces de mort ont récemment été proférées à son encontre. Si vous l'obligez à retourner au Bélarus, elle serait immédiatement arrêtée et condamnée à de nombreuses années de prison ; l'application de la peine de mort n'est même pas à exclure.

La déclaration des Nations-Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée en 1998, fait référence aux « *individus, groupes et associations [...] qui contribuent [...] à l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples et des individus.* »

Les États ont l'obligation de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens, et des militants des droits de l'homme, qui, comme l'indique la Résolution 66/164 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, sont exposés à de graves risques en raison des menaces, des attaques et des intimidations qui visent souvent à mettre leurs vies en péril.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les mesures de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme sont souvent utilisées à mauvais escient, pour cibler les défenseurs des droits de l'homme, pour entraver leur travail ou compromettre leur sécurité d'une manière contraire au droit international, comme l'indique la Résolution 22/6 du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies de 2013 sur la défense des défenseurs des droits de l'homme, qui engage tous les États à protéger et à ne pas criminaliser ceux qui travaillent à la défense des droits de l'homme.

Nous vous demandons donc d'apporter votre soutien à Madame Olga Karach et de l'autoriser à rester en Lituanie. Merci de lui permettre de poursuivre son travail en faveur des droits de l'homme et de la paix en lui accordant l'asile et le bénéfice sécurisant du statut de réfugié politique !

Sincèrement,

Fait à

le

(Signature)